

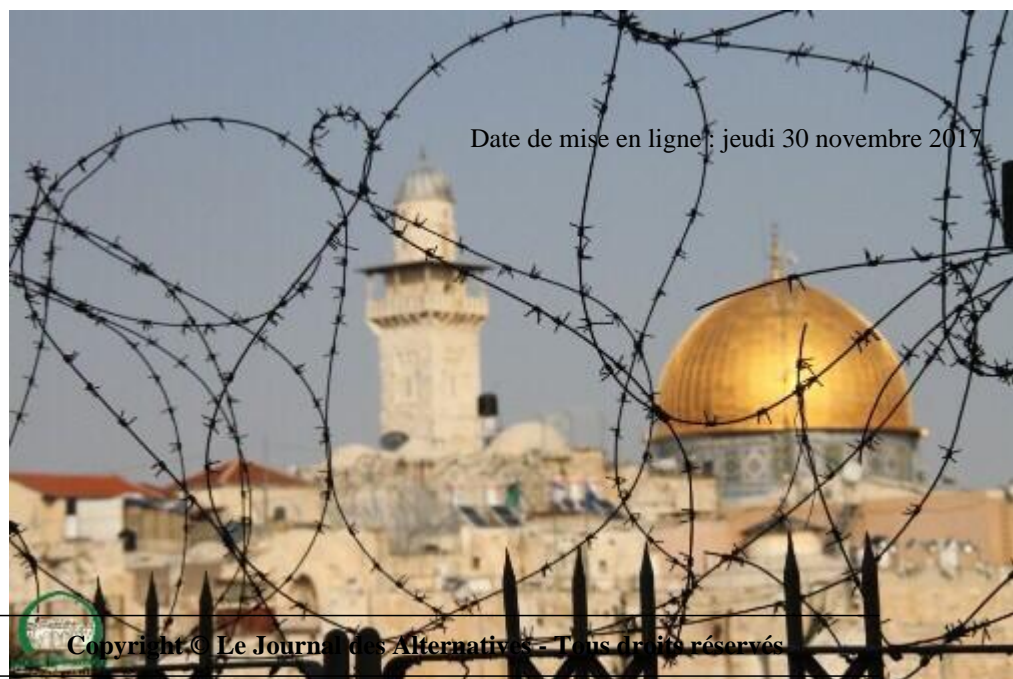


Extrait du Le Journal des Alternatives

<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article8372>

Israël verrouille son territoire contre les critiques

- Journal des Alternatives - Journal des Alternatives - 02.2017 - Journal des Alternatives. Vol.8 - No.09, décembre 2017 -



Sept élu.e.s français sont les dernières victimes des interdictions d'entrée pour tout partisan du mouvement BDS. Au-delà, c'est la liberté d'expression que l'État d'Israël, de plus en plus droitisé, démantèle méthodiquement.

L'élection de Donald Trump aurait-elle enhardi le gouvernement d'extrême droite israélien ? La "seule démocratie du Moyen-Orient" a annoncé la semaine dernière qu'elle refusait l'entrée sur son territoire à sept élus français qui s'apprêtaient à rendre une visite de soutien aux prisonniers palestiniens.

Le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, les députés France insoumise Clémentine Autain, Danièle Obono, Michel Larive, et Muriel Ressiguiier, les députés européens Pascal Durand (Verts / Alliance libre européenne) et Patrick Le Hyaric (PCF), ainsi que les maires communistes Azzedine Taibi, Éric Roulot, et Patrice Leclerc ont par conséquent décidé de renoncer au déplacement organisé par les maires membres de l'Association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF).

Raison officielle invoquée : ces responsables politiques seraient des partisans du mouvement international Boycott, désinvestissement, sanctions (BDS), qualifié d' « antisémite » et de « haineux » par ses détracteurs.

"Menace stratégique" et représailles

Créé en 2005 par l'activiste palestinien Omar Barghouti contre la politique israélienne d'occupation et de colonisation, le mouvement n'a cessé de marquer des points ces dernières années : des fonds de pension tels que PGGM aux Pays Bas, FDC au Luxembourg ou Danske Bank au Danemark ont décidé de se retirer du pays, Veolia a renoncé à construire le tramway à Jérusalem, tandis que le partenaire israélien d'Orange, Partner, a rompu son contrat en Cisjordanie.

« Une menace stratégique » qui n'allait pas rester sans représailles : En août 2016, le gouvernement a mis en place une équipe chargée de repérer les boycotteurs afin de les empêcher de voyager en Israël. Un an après, la Knesset adoptait une loi interdisant d'accorder un visa ou un titre de séjour à tout étranger défendant le boycott.

S'il s'agit de la première fois que cette disposition sanctionne des élus nationaux étrangers, le nombre d'interdictions d'entrée sur le territoire avait déjà fortement progressé. Selon Haaretz, Israël a refusé l'année dernière 160 Britanniques, 109 Allemands, 52 Italiens, 42 Canadiens, 40 Suédois et 33 Australiens, pour la plupart militants pro-palestiniens.

Cet été, cinq Américains n'ont pu embarquer à bord de leur vol à Washington. Parmi eux, la femme rabbin Alissa Wise, membre de Jewish Voice for Peace, qui affirme ainsi être la première juive américaine à subir les effets de la loi anti BDS.

"Instrument légal"

La nouvelle législation vise officiellement les boycotteurs, mais elle permet en pratique de bannir plus largement toute personne apparaissant comme trop critique d'Israël. Qu'importe, par exemple, que Pascal Durand n'ait jamais soutenu BDS, mais seulement relayé sur Facebook un rapport d'ONG sur les "liaisons dangereuses de banques

françaises avec la colonisation israélienne" et signé une pétition en faveur de la libération de l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, placé depuis fin août en détention administrative, c'est à dire sans inculpation ni procès.

Un officiel israélien interrogé par Libération reconnaît sans détour que les liens supposés avec BDS sont un prétexte : « La loi antiboycott est un instrument légal qui nous permet désormais d'empêcher des gens qui cherchent à porter atteinte à notre pays d'entrer sur le territoire ».

En l'occurrence, ce qui heurtait le gouvernement de Netanyahu, c'était l'intention (peu réaliste) de la délégation de rencontrer Marwan Barghouti, le plus célèbre des 6.200 prisonniers palestiniens en Israël, initiateur au printemps dernier d'un vaste mouvement de grève de la faim des prisonniers palestiniens pour protester contre leurs conditions de détention.

Condamné à cinq fois la perpétuité pour son implication dans l'organisation d'attentats pendant la seconde Intifada, le "Mandela palestinien" est la personnalité la plus populaire du Fatah. L'AJPF ayant pu effectuer un voyage semblable l'année dernière sans problème, c'est le partenariat avec le Réseau des villes et collectivités pour la libération de Marwan Barghouti, lancé en 2008 par la ville de Stains, qui a vraisemblablement attiré l'attention des autorités israéliennes.

Un arsenal de lois liberticides

« Nous n'autoriserons pas l'accès au territoire à ceux qui appellent activement à s'en prendre à Israël, en particulier quand ils demandent à rencontrer et à conforter un fiéffé meurtrier comme Barghouti, incitant ainsi à soutenir le terrorisme », a indiqué le ministre de la Sécurité publique Gilad Erdan, en charge de la réponse de l'État contre le BDS.

Des propos assez proches de ceux tenus mercredi dernier à l'Assemblée par le député UDI franco-israélien Meyer Habib, qui a accusé les membres de la délégation de vouloir « soutenir des terroristes, Barghouti et Hamouri, les mêmes sur ces bancs pour lesquels quand on massacre en France, c'est du terrorisme, en Israël, c'est de la résistance ».

« Agir pour l'application des résolutions de l'ONU et contre la colonisation constituerait-il désormais un engagement si insupportable qu'il légitimerait, aux yeux des autorités israéliennes, l'interdiction de venir sur leur territoire, y compris pour des élus français ? s'inquiètent dans un communiqué les députés de La France insoumise. Comment un État qui se dit démocratique peut-il proférer de telles menaces ? »

Une interpellation qui a peu de chance d'émouvoir le gouvernement le plus droitier de l'histoire de l'État hébreu, qui ne cesse d'étoffer son arsenal de lois liberticides. Dernière en date, une loi votée en janvier interdit à Breaking the silence, l'association d'anciens militaires israéliens témoignant des violences commises dans les Territoires occupés, d'intervenir dans les écoles.

L'Association pour les droits civiques en Israël doit-elle le rappeler ? « La liberté d'expression n'est pas juste le droit de s'exprimer, mais aussi le droit d'exprimer ses opinions, même si ces opinions scandalisent et exaspèrent la majorité des Israéliens. »